

200 - Autonomie

**2 - Orientations stratégiques pour la politique
publique départementale en matière d'Autonomie**

Rapport n° CD/2017/107

Service Chef de file :

F - Mission autonomie

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La politique de l'Autonomie recouvre les domaines de l'anticipation du vieillissement, et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le Département assure, outre le pilotage de la Maison de l'Autonomie, le portage de la Maison départementale des personnes handicapées. Pour l'année 2018, trois axes sont proposés pour impulser une politique volontariste, innovante et ambitieuse en faveur des Bas-Rhinois, au plus proche de leurs besoins. La mise en œuvre de cette politique mobilise plus de 200 agents pour un budget annuel d'environ 230 millions d'euros. Le présent rapport en propose les grandes orientations pour l'année 2018.

Le Département est compétent en matière d'action publique dans le domaine du vieillissement de la population, de l'anticipation jusqu'à l'accompagnement de la dépendance. Il est aussi compétent en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment en assumant le portage de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces compétences régaliennes se sont vues renforcées par les lois d'adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV) et de modernisation du Système de Santé (LMSS). Le Département est chef de file pour cette politique.

Le contexte démographique des personnes âgées engage à une grande responsabilité. Les baby-boomers sont désormais vieillissants et cette évolution démographique induit un changement profond de la société : aujourd'hui, **22%** de la population bas-rhinoise a plus de 60 ans, et d'ici **2021, les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants**.

Les aspirations des personnes âgées montrent aussi une évolution. Qualitativement, le bien vieillir repose sur l'équilibre de cinq piliers : finances, logement, santé, vie sociale, vie intellectuelle, selon le Docteur Pierre Guillet dans son ouvrage « Dialogue des âges : Histoire de bien vieillir ». Il ne s'agit pas seulement d'accompagner la grande dépendance (seuls **4% des seniors bas-rhinois vivent en établissement**), mais aussi d'anticiper la perte d'autonomie, et enfin, de construire une société adaptée aux besoins qui émergent, massivement : vivre à domicile et dans son environnement aussi longtemps que souhaité, disposer de services médicaux de proximité, se déplacer facilement dans la ville, rester en contact avec les personnes de toutes les générations (enquête du COMPAS du 16 juin 2017 menée pour le compte du Conseil Départemental).

Pour les personnes en situation de handicap, il faut aujourd'hui construire des parcours pour et avec chacun, en réponse à ses besoins, à son projet de vie, dans son environnement. En effet, par la mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous, la MDPH a désormais la compétence sur la mise en œuvre du suivi des orientations. Responsabilité forte, qu'elle partage avec tous les acteurs : le partenariat constitue un levier fort, incontournable, et les changements de pratiques apparaissent comme nécessaires.

Dans le Bas-Rhin, la démographie des personnes en situation de handicap est fortement croissante : au 31 décembre 2016, **67 897** personnes possèdent au moins un droit actif

auprès de la MDPH du Bas-Rhin. Aujourd'hui, **6,1%** de la population bas-rhinoise est en situation de handicap.

La **progression du nombre de bénéficiaires** en situation de handicap est de **+6,7%** par rapport à l'année 2015. Pour repère, la progression démographique globale est de +0,7 % entre 2014 et 2016. En particulier, la part des personnes de plus de 60 ans rapportée au nombre total des bénéficiaires atteint désormais 34,5 % en 2016, contre 26,2 % en 2010. Le nombre de personnes en situation de handicap vieillissantes est fortement croissant, et ce phénomène met en évidence un certain nombre de problématiques, tout particulièrement en lien avec le parcours résidentiel. L'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap reste inégalitaire : le taux de chômage est le double chez les personnes en situation de handicap par rapport à la moyenne nationale. Enfin, un point de vigilance porte sur le public fragile des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. 20% de ces jeunes sont reconnus handicapés, pour une moyenne nationale de 2,4%. Plus alarmant encore, ils représentent 67% des situations étudiées dans le cadre de la Commission des situations critiques.

Ainsi, des enjeux se dessinent, pour répondre au mieux aux besoins des Bas-Rhinois et faire de l'Autonomie un levier de développement du département et des territoires :

- *Sensibiliser l'ensemble des bas-rhinois et des acteurs locaux aux enjeux du vieillissement et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et développer une nouvelle vision, innovante, partenariale pour construire des projets territoriaux ;*
- *Anticiper et accompagner la perte d'autonomie : construire des parcours résidentiels adaptés, accompagner quantitativement et qualitativement la hausse démographique, accompagner les aidants familiaux, lutter contre l'isolement, faciliter la mobilité ... ;*
- *Assurer une place à chacun dans la société et développer les formes de participation et d'engagement à la vie sociale, avec une priorité pour l'emploi pour les personnes en situation de handicap.*

*Ces enjeux seront au cœur du **Schéma départemental de l'Autonomie**, feuille de route pluriannuelle. Démarche structurante et volontariste, ce schéma débutera en 2018 par un bilan et un état des lieux, pilotés par la Mission Autonomie et co-construits avec l'ensemble des partenaires (associations, CDCA, ARS, Education nationale, la Conférence des financeurs...).*

I. Sensibiliser l'ensemble du département aux enjeux du vieillissement et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et développer une nouvelle vision, innovante, partenariale pour construire des projets territoriaux

L'enjeu est, pour le Département, et dans toute sa responsabilité, d'assurer la sensibilisation et l'information des usagers, de leur famille et des acteurs, ainsi que d'impulser une dynamique forte sur les territoires. L'ambition est d'inscrire le vieillissement de la population comme un levier de développement, dans le cadre des futurs Contrats Départementaux.

- Développer **les actions de sensibilisation et d'information** au travers du programme des manifestations des « **Rendez-vous de l'Autonomie** », conçu comme une saison culturelle, et qui propose des manifestations pour le grand public et/ou les professionnels. Le mois des aidants y trouve toute sa place. Développer des supports de communication à destination du public intégrant largement les thématiques de l'avancée en âge (loisirs, prestations, habitat...). Renforcer **l'accompagnement pour les responsables, les élus, les acteurs** : des actions d'information, de formation, séminaires et production d'outils permettront aux acteurs, responsables d'actualiser et d'approfondir leurs connaissances en matière d'autonomie, afin d'avoir tous les outils pour comprendre, anticiper, impulser et arbitrer.
- **Renforcer, à travers le Silver développement, l'animation, le développement et l'aménagement des territoires en développant une démarche nouvelle Innov'Age**

- Déployer les actions de prévention, via la Conférence des financeurs
- Développer les Maisons des Aînés
- Développer l'Aide aux aidants, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Assurer un accès aux soins de proximité (déploiement des CLS...)
- Développer l'accès à la culture, au tourisme, au sport pour les seniors
- Participer, voire piloter, de grands projets européens et/ou départementaux. Le Département est notamment partenaire de la candidature à l'appel à Manifestation d'Intérêt Territoires d'Innovation de Grande Ambition du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3), avec l'Eurométropole de Strasbourg, l'Unistra et les EPCI du secteur de Saverne afin de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet de transformation du territoire et du comportement des citoyens. Un axe de la candidature porte spécifiquement sur l'autonomie des personnes âgées, animé et piloté par le Département du Bas-Rhin
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs initiatives, avec le soutien du réseau départemental des experts

Ainsi, la démarche Innov'Age vise à impulser des dynamiques territoriales et à potentialiser toutes les ressources et les financements possibles et s'inscrit pleinement dans les enjeux des contrats départementaux d'adaptation des territoires à l'avancée en âge.

- Appuyer l'action du **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie** (CDCA). Conseil mis en place en 2017, il rassemble les représentants des usagers, sur les champs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Organe consultatif, il est aussi force de proposition. Vivante et dynamique dans le Bas-Rhin, c'est une instance interlocutrice privilégiée. Comme pour la Maison de l'Autonomie, le CDCA traite des problématiques en transversalité PA-PH et a un niveau de représentation solide. L'investir, c'est faire le choix de la co-construction.
- Poursuivre le **renforcement du partenariat** afin d'être plus efficaces : avec les partenaires associatifs, institutionnels (ARS, DRDJSCS, Education nationale, PJJ, Etablissements médico-sociaux...), avec la mise en place de conventions de partenariat, des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), d'instance de gouvernance...

II. Anticiper et accompagner la perte d'autonomie

Au vu de l'évolution démographique et des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, des axes sont à développer au service des personnes.

- **Développer un partenariat modernisé, concerté et contractualisé avec les services et établissements médico-sociaux**

Développer une nouvelle forme de partenariat avec les **EHPAD** et les accompagner qualitativement, via la mise en œuvre de la réforme de la tarification et la mise en place des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Favoriser qualitativement le maintien à domicile en refondant le partenariat avec les **Services à domicile** (SAD), dans le cadre du fonds d'appui de la CNSA, et avec un engagement volontariste du Département. Construire les CPOM dans l'objectif de favoriser les bonnes pratiques. Il est proposé de commencer les travaux de contractualisation avec des Services à Domicile (SAD) dès janvier 2018 et de présenter à la Plénière de mars 2018 le cadre départemental des CPOM, dont la trame de contractualisation harmonisée.

- **Aménager un parcours résidentiel pour chacun**

L'enjeu est de construire une offre plurielle, capable de répondre aux besoins de chacun.

- Suite à une évaluation du dispositif menée en 2017, redéfinir le cahier des charges du label « Résidences Séniors », et son articulation avec les Résidences Autonomie, que le Département entend aussi soutenir, pour favoriser un maillage territorial et une variété/complémentarité de l'offre d'habitat sur le département
 - Poursuivre le développement et la mobilisation d'une offre de logements adaptés dans le parc public et privé, en réponse aux besoins des parcours résidentiels des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
 - Développer et sécuriser l'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
 - Développer les formes d'habitats accompagnés, inclusifs, pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Définir de nouveaux modèles pérennes et économiquement solides, en s'appuyant notamment sur la mutualisation des plans d'aides (mutualisation de la PCH...)
 - Construire des réponses d'habitat pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, pour lesquelles il n'existe, aujourd'hui, aucune offre spécifique.
- **Accompagner quantitativement et qualitativement la hausse démographique : des services mobilisés**

Poursuivre la démarche « une Maison de l'Autonomie plus efficace et plus humaine ». Assurer des services efficacement organisés et efficaces, pour répondre à la hausse des demandes, assurer l'actualisation des connaissances des cadres et des agents, pour déployer une politique investie, améliorer et sécuriser les procédures, veiller à la maîtrise budgétaire pour assurer la pérennité du système, développer l'accompagnement individuel des usagers (interlocuteur unique, médiation...). Au sein de la collectivité, définir une gouvernance pour la politique autonomie, pour gagner en transversalité et en efficacité.

- **Investir les enjeux du numérique**

Pour répondre aux enjeux qualitatifs et quantitatifs, le Département doit se doter de systèmes d'information (SI) adaptés aux défis d'un service public de qualité en tous points du territoire, réduisant les fractures territoriales et d'usage d'accès aux services de proximité :

- mise en place du SI-MDPH au sein de la MDPH ;
- dématérialisation des dossiers pour la Maison de l'Autonomie avec la problématique de la numérisation du stock ;
- création du portail usager pour faciliter les démarches administratives ;
- participation au site PA de la CNSA pour assurer une information sécurisée, exhaustive aux usagers et à leur famille ;
- consolidation de l'utilisation des outils Via trajectoire EHPAD et Via trajectoire PH pour doter la collectivité d'outils de suivi des parcours et d'observatoire fiables ;
- mise en place du « SI - parcours », logiciel de suivi et de coordination des situations individuelles en lien avec le déploiement du futur outil métier des MAIA.

- **Poursuivre l'amélioration de l'accueil du public**

Le besoin d'information et d'accompagnement croît. Pour répondre à ce besoin, un accueil et un accompagnement de proximité sont proposés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur entourage à la Maison de l'Autonomie, et au sein des centres médico-sociaux des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale. Les équipes du Département seront formées pour assurer cet accueil transversal, plus efficace et plus humain.

En 2018, le Département posera le cadre de la Maison des Aînés à Sélestat et Haguenau.

- **Lutter contre l'isolement** des personnes en perte d'autonomie, notamment en développant les actions de communication en territoire, et la politique d'Aide aux aidants.

III. Assurer une place à chacun dans la société et développer les formes de participation et d'engagement à la vie sociale

- **Rendre prioritaire la problématique de l'emploi des personnes en situation de handicap.** L'ambition est d'augmenter sensiblement la possibilité d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.
Etre ensemble sur le département, pour réunir les partenaires et construire des réponses, afin de faciliter et d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap (conclure la convention entre la MDPH et le Service pour l'emploi, mettre en œuvre, en lien avec les ESAT, les Mises en situation en milieu professionnel en ESAT (MISPE), s'engager dans le Plan Régional de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés-PRITH ...). Des manifestations seront proposées pour assurer l'information au public, aux usagers, aux professionnels : des journées portes ouvertes, un séminaire départemental en juin 2018 ... Enfin, des projets spécifiques seront co-construits avec les partenaires pour renforcer la professionnalisation des jeunes en situation de handicap.
- **Poursuivre l'amélioration du suivi et de l'accompagnement des situations individuelles complexes**
 - Dans le cadre de la **Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)**, le suivi de l'orientation des personnes en situation de handicap devient une compétence départementale. Des projets phare initient sa mise en œuvre :
 - l'accompagnement des **jeunes en Amendement CRETON**. Un projet est conduit par les services du Département, en lien avec les établissements médico-sociaux, les associations, et l'ARS. Les objectifs sont d'apporter une meilleure réponse au parcours de ces jeunes, et de réduire sensiblement le nombre de ces situations ;
 - l'accompagnement **des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et en situation de handicap**. L'objectif est d'apporter des réponses aux problématiques singulières et d'accompagner les parcours de ces enfants de manière concertée et coordonnée.
 - Pour les personnes âgées, les MAIA sont en charge, via la gestion de cas, de l'accompagnement des situations complexes. La plate-forme territoriale d'appui (PTA), portée par le Réseau d'aide aux généralistes (RAG), sous financement ARS, viendra soutenir les médecins traitants pour les situations complexes « tous âges, toutes pathologies » confondus. L'articulation avec les MAIA préexistantes à ces nouveaux dispositifs devra être construite.

La mise en place des dispositifs de la Réponse Accompagnée Pour Tous invite à la mise en place **d'une transversalité et d'une territorialisation** pour le traitement de ces situations.

- **Assurer aux seniors une place active dans le Bas-Rhin** : favoriser l'engagement via les Assises de l'Engagement, déployer le service civique Seniors. Le CDCA est un levier important pour la mise en œuvre de cet axe.
- **Développer la mobilité adaptée**, pour permettre à chacun de se déplacer et assurer son autonomie :
 - assurer et renforcer les transports des élèves et des étudiants en situation de handicap, afin de favoriser l'accès au parcours de scolarisation et d'étude ;
 - pour les personnes en perte d'autonomie, développer les possibilités de déplacements accompagnés, pour aider à la vie en milieu ordinaire et développer des projets innovants avec des partenaires.

En 2018, le Département s'engagera dans le cadre de son futur Schéma départemental de l'Autonomie pour construire une politique volontariste, innovante et ambitieuse au bénéfice des Bas-Rhinois et afin de construire des territoires bienveillants.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de l'Exécutif départemental, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations définies pour la mise en œuvre de la politique de l'Autonomie, à savoir :

- sensibilisation de l'ensemble du département aux enjeux du vieillissement et à l'accompagnement des personnes handicapées et développement d'une vision innovante de construction de projets territoriaux ;*
- développement d'actions et de parcours d'accompagnement de nature à anticiper et à accompagner la perte d'autonomie ;*
- développement de formes d'engagement participatif afin d'assurer une place à chacun dans la société.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY